

Rappel des enjeux de la réforme de l'activité de médecine

Qualité des soins, pertinence des prises en charge et organisation de proximité

Objectif : accès à une offre de soins complète et diversifiée, de proximité et de recours, pour les besoins du territoire

Organisation des soins

- L'admission directe des séjours non programmés visant à **raccourcir les circuits et les délais de prise en charge notamment des personnes de grand âge et à mobilité réduite et à éviter le passage par les urgences**
- Le développement de l'ambulatoire en complémentarité avec l'hospitalisations à temps complet
- Le lien direct ville-hôpital en terme de coordination, de communication (fluidifier le parcours de soins)
- L'articulation avec l'amont et l'aval des prises en charge hospitalières en service de médecine

Qualité et sécurité des soins

- Des prises en charge adaptées à l'âge et à l'autonomie du patient (besoins pédiatriques et gériatriques)
- Le déploiement de la télémédecine et des systèmes d'informations interopérables
- L'intégration de la prévention et de l'éducation thérapeutique
- La personnalisation des parcours de soins notamment pour les maladies chroniques

Rappel des réflexions du groupe de travail Médecine (1/2)

Constats établis

1

La configuration de la médecine est multiple, en fonction du volume des activités et du niveau de spécialisation des structures

2

Le cadre réglementaire doit être suffisamment ouvert et souple pour faciliter l'accès à une offre de soins de médecine de qualité dans chaque territoire sans segmenter les activités de médecine et sans contraindre leur organisation locale.

3

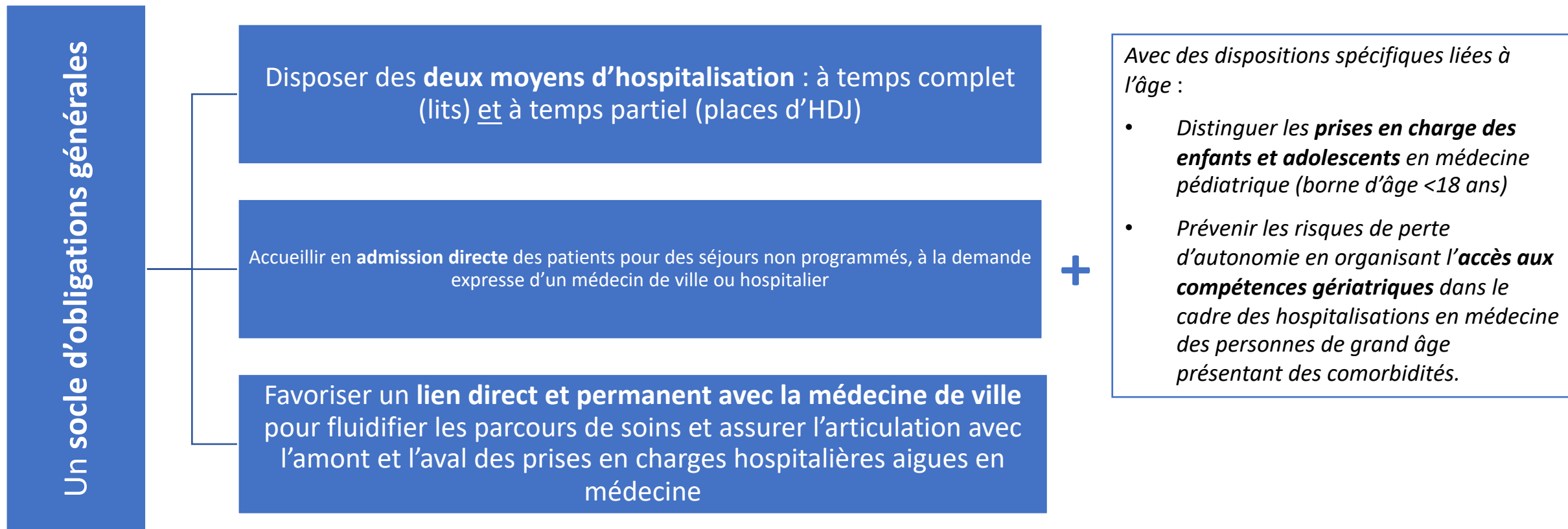
La nature de l'activité de soins de médecine n'exige pas un cadre normatif élevé en moyens et en environnement technique, en dehors des conditions d'accueil et d'hébergement ainsi que des compétences.

4

Une identification différente des modes d'exercice de la médecine au travers d'une gradation ne s'impose pas, cependant des différences de prise en charge existent entre les adultes et les enfants/adolescents en compétences et en environnement.

Rappel des réflexions du groupe de travail Médecine (2/2)

Le principe retenu : un régime d'autorisation simple



Une architecture simple : sans gradation des soins

